

**VILLE DE L'ISLE-ADAM****DÉCISION DU MAIRE N°70/2023****Objet : Conventions relatives à la mise à disposition des salles municipales.**

Le Maire de L'Isle-Adam,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-21 à L2122-23.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 décembre 2020, donnant délégation au Maire.

Considérant que la Ville de L'Isle-Adam met à disposition des salles à différentes associations de la Ville suivant l'occupation suivante :

Maison de l'Amitié :

- Arts et Culture
- Association de Bridge des Vallées de l'Oise et du Sausseron
- Club Arc-en-ciel
- Association CMIA
- Association Culture et Loisirs
- Association La Comédie Adamoise
- Association Lions Club de L'Isle-Adam
- Association SELVOS

Espace Magallon :

- Association Ensemble Choral de L'Isle-Adam
- Association des Familles de L'Isle-Adam Parmain
- Association Country Dancers
- Association HAPI
- Association Culture et loisirs

Cafétéria du gymnase :

- Association « Les Arts Percussifs »

Espace Culturel Michel Poniatowski :

- Association Cantalisle
- Association des Familles de L'Isle-Adam Parmain
- Association Le Chœur d'Evila
- Association CMIA
- Association Culture et loisirs
- Association Elan Santé
- Association La Chapelle du Prince de Conti
- Association Lélia



## VILLE DE L'ISLE-ADAM

### Maison de la Faisanderie :

- Association des Familles de L'Isle-Adam Parmain
- Association de pêche des étangs de la petite plaine
- Association A.R.B.I.A
- Association Au fil des saisons
- Association de Bridge des Vallées de l'Oise et du Sausseron
- Compagnie de la Grange
- Association Culture et loisirs
- Association Elan Santé
- Association English Results
- Association HAPI
- Association L'Isle-Adam Echecs
- Association La Comédie Adamoise
- Association Les Amis du jumelage de Marbach
- Association Prisme et Nuances

### Centre Associatif Française Bonn :

- Association Aide Alimentaire L'Isle-Adam Parmain
- Association des Familles de L'Isle-Adam Parmain
- Association régionale intercommunale d'aide familiale
- Association A.V.F
- Association Comité des fêtes
- Association Culture et loisirs
- Association English Results
- Association Fondation Chantepie Mancier
- Association IASEF
- Association L'Isle-Adam Echecs
- Association Lions Club de L'Isle-Adam
- Association Paralysés de France
- Association Pirouette
- Association Protégeons nos Berges Adamoises
- Association RNDA
- Association SELVOS
- Association Source Vive
- Association Terre d'Europe
- Association Union Nationale des Combattants

### Château Camus 1<sup>er</sup> étage :

- Association Cercle Symphonique et Lyrique

### Préau de l'école Camus :

- Association Harmonie de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts
- Association Tête de L'Art



## VILLE DE L'ISLE-ADAM

Centre sportif Amélie Mauresmo :  
- Groupe de plongée de L'Isle-Adam

Considérant que la mise à disposition des locaux, dans le cadre des conventions, est consentie du 1<sup>er</sup> septembre 2023 au 31 août 2024.

Considérant que ces conventions pourront être renouvelées tacitement d'année en année sur la périodicité du 1<sup>er</sup> septembre année « n » au 31 août « n+1 », selon le planning annuel de l'année « n » concernée et pourront être dénoncées par les parties à tout moment.

Considérant que les occupants s'engagent à prendre connaissance et à respecter le règlement intérieur des salles municipales.

### DÉCIDE

- **de signer** les conventions relatives à la mise à disposition des salles municipales 2023-2024.

L'Isle-Adam, le 9 juin 2023,

Le Maire de L'Isle-Adam,

Sébastien PONIATOWSKI

*Délais et voies de recours : Conformément aux dispositions du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, 2-4 boulevard de l'Hautil BP 30322 - 95027 Cergy-Pontoise cedex , ou sur internet, à l'adresse [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*

B.P.90083 - 95290 L'ISLE-ADAM  
TÉL.: 01.34.08.19.19 - FAX MAIRIE : 01.34.08.19.18 - FAX CASTELROSE : 01.34.08.19.75  
[www.ville-isle-adam.fr](http://www.ville-isle-adam.fr)

Toute correspondance doit être adressée à l'attention de Monsieur Le Maire  
[s.poniatowski@ville-isle-adam.fr](mailto:s.poniatowski@ville-isle-adam.fr)